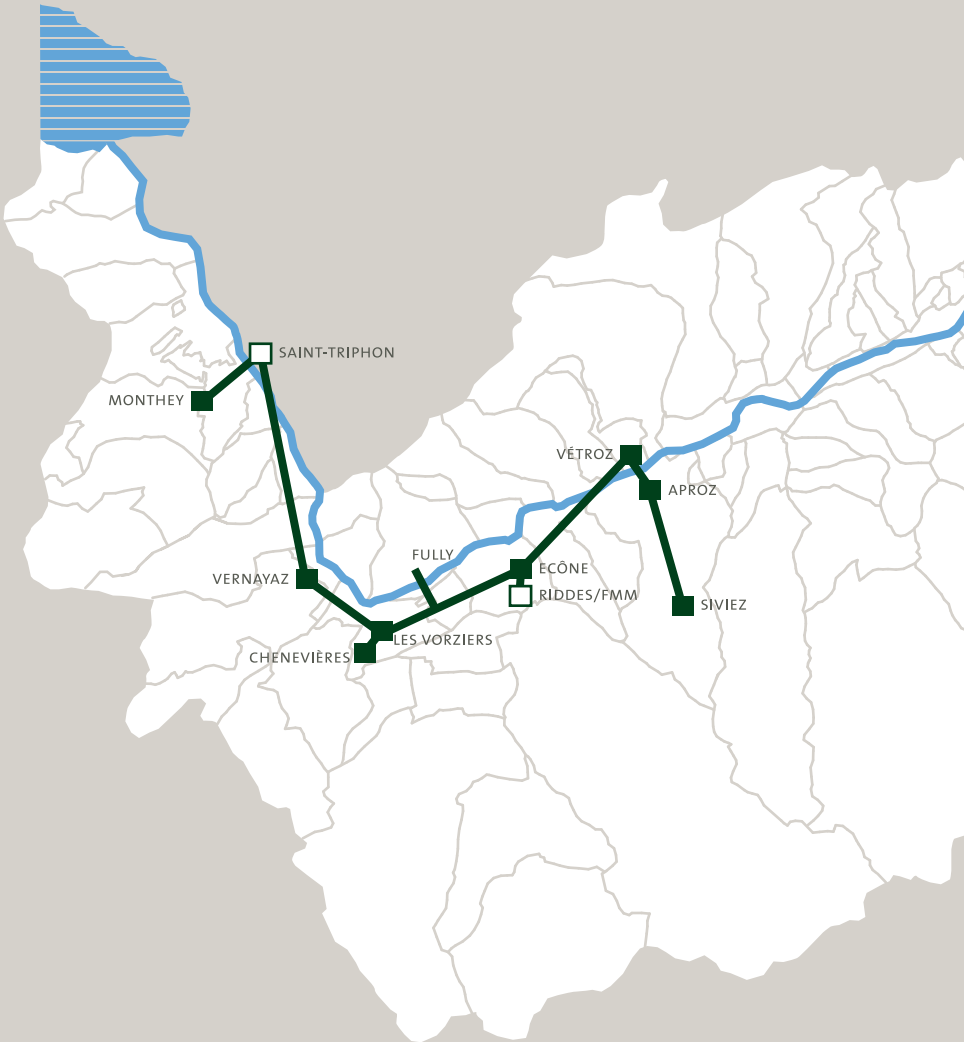


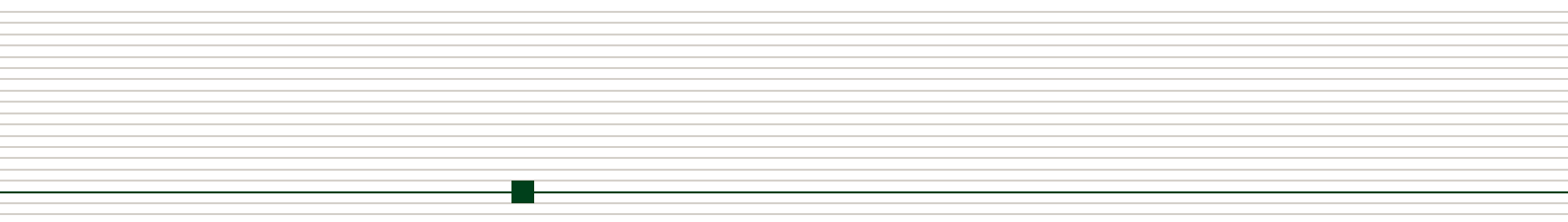


RAPPORT DE GESTION 2012



**RÉSEAU DE B-VALGRID
(ÉTAT AU 31.12.2012)**





ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants (état au 31.12.2012)

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance lors de l'AG statuant sur l'exercice
Paul MICHELLOD Président	Directeur, FMV	2006	2014
Philippe DELEZE Vice-Président	Directeur, SEIC	2006	2014
Patrick MARET	Membre de la Direction, FMV	2006	2014
Dany PERRUCHOUD	Administrateur, FMV	2010	2014
Patrick PRALONG	Directeur, Sinergy Infrastructure	2006	2014
Michel RAUSIS	Administrateur, FMV	2012	2014
Raymond VAUDROZ	Directeur, SOGESA	2012	2014

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Philippe Amacker est secrétaire hors-conseil.

B-Valgrid a confié par mandat à FMV la gestion administrative et opérationnelle ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien des installations.

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et NOFIVAL SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid. La durée de leur mandat est d'un an.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Buts de la société

B-Valgrid poursuit les buts suivants :

- l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez,
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation dudit réseau.

Son siège social est à Martigny.

La création de B-Valgrid en 2006 s'est inscrite dans la continuité d'un concept plus large visant l'exploitation unique du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Ce concept a été initié en 2005, par la création de Valgrid, société propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

Capital de la société

Le capital-actions de CHF 12 000 000, libéré au 31.12.2012 à hauteur de CHF 11 520 000, est réparti comme suit:

– FMV	56%
– SEIC	20%
– Sinergy Infrastructure	13%
– SOGESA	8%
– Commune de Fully	3%

Actifs

Les actifs de B-Valgrid comprennent les transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, les lignes 65 kV, les transformateurs 65/16 kV ainsi que les installations afférentes.

Contexte fédéral

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 publiée en mai 2012, le Conseil fédéral a défini sa stratégie pour les réseaux électriques. Sur cette base, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a élaboré un projet de concept détaillé pour les réseaux électriques. Le Conseil fédéral en a pris connaissance en octobre 2012. Ce concept sera finalisé au printemps 2013.

Ce projet prévoit notamment d'élaborer des lignes directrices, en complément des bases légales existantes. Celles-ci contiennent des consignes en matière d'extension des réseaux et confirment les compétences des acteurs participant au processus de planification de réseau. Selon ce concept détaillé, les exploitants de réseaux des niveaux 1, 2 et 3 (tension supérieure à 36 kV) seront tenus de soumettre des plans pluriannuels à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).

Par ailleurs, dans le cadre de la révision de l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité (OApEl), une nouvelle méthode pour le calcul du taux d'intérêt des capitaux investis dans les réseaux électriques (WACC) a été introduite. Les nouvelles modalités de calcul devraient assurer une rémunération des capitaux en meilleure adéquation avec le marché. Les investissements indispensables dans les réseaux de distribution et de transport reposeront ainsi sur des assises plus durables qu'aujourd'hui. Selon cette nouvelle méthodologie, le DETEC a fixé le WACC à 4.70% pour l'année 2014, contre 3.83% pour 2013.

Contexte cantonal

En mai 2009, le Conseil d'Etat a déclaré l'élaboration d'une politique énergétique cantonale comme l'un des dix projets gouvernementaux prioritaires. Après avoir publié en 2011 son premier rapport sur la stratégie des forces hydrauliques, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) a rendu public en janvier 2013 son rapport « Stratégie – Efficacité et approvisionnement en énergie ».

Le développement coordonné du transport et de la distribution d'énergie, dans le but d'améliorer l'efficacité du système d'approvisionnement, constitue un pilier important de ce rapport. Il s'inscrit dans le prolongement du décret cantonal d'application de la LApEl du 12 décembre 2008 dont l'un des objectifs est d'unifier l'exploitation du réseau valaisan de distribution suprarégionale (65 kV). Une première étape a été franchie dans ce sens en 2011, par le mandat confié à FMV pour la surveillance de l'axe principal du réseau 65 kV.

Activités 2012

Conformément à sa mission, B-Valgrid a exécuté tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance de ses installations.

Après la mise en service du poste de transformation 65/16 kV à Chenevrières en 2010, B-Valgrid a achevé en novembre 2012 la liaison enterrée entre ce poste et celui des Vorziers. Ainsi, la boucle entre Riddes-Ecône-Vorziers-Riddes est opérationnelle et la sécurité d'approvisionnement s'en retrouve renforcée.

Au poste d'Ecône, les 6 groupes de mesures ont été changés pendant l'exercice sous revue.

B-Valgrid et les propriétaires du réseau dans le district d'Entremont (FM Sembrancher, SI Bagnes, EGL, SOGESA, SEDRE) ont signé en 2011 une convention portant sur la construction et la propriété de la liaison 65 kV Sembrancher-Probé. Durant l'exercice sous revue, la planification de ces travaux a été élaborée et le tracé définitif de cette liaison câblée a été arrêté. L'année 2013 sera consacrée à la réalisation du projet.

B-Valgrid a calculé ses tarifs 2012 d'acheminement de l'électricité selon les règles définies par le législateur et validées par l'ElCom. Les tarifs sont constitués des composantes « énergie brute » et « puissance nette soutirée ». Ils ont baissé de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

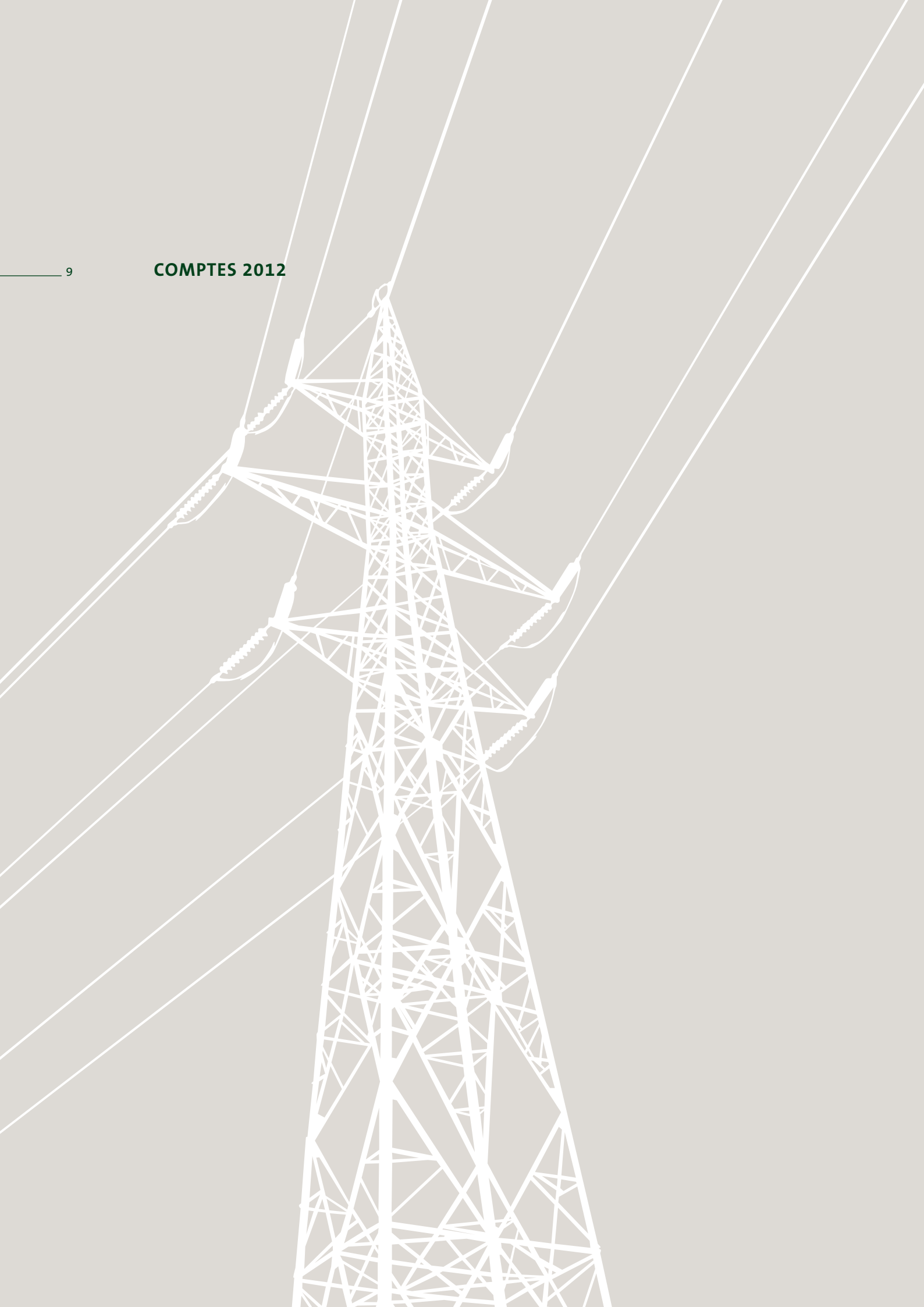
L'assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue le 9 mai 2012 à Bruson. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes ses propositions. À cette occasion, SOGESA (Société de Gestion des Energies SA) qui représente les sociétés locales de distribution d'énergie des communes de Bagnes, Bovernier, Sembrancher et Vollèges, a rejoint l'actionnariat de B-Valgrid.



Perspectives 2013

L'année 2013 verra notamment la réalisation du projet de liaison câblée Sembrancher-Probé qui permettra de boucler le réseau et d'augmenter la sécurité d'alimentation pour l'ensemble des consommateurs et des producteurs de la région.

B-Valgrid continuera à s'engager pour la mise en place d'un réseau unifié, sûr, performant et efficace pour assurer l'approvisionnement de l'ensemble des clients valaisans à un prix le plus compétitif et le plus stable possible. Elle restera attentive à l'évolution du cadre légal lié à la deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité ainsi qu'à l'impact de la concrétisation de la nouvelle stratégie énergétique du Conseil fédéral.



COMPTES ANNUELS 2012

Profits et Pertes

	Note	2012 CHF	2011 CHF
Produits du transit d'énergie		9 646 592	12 234 761
Différences de couverture	3	-158 273	-2 525 452
Travaux pour tiers		4 119	–
Autres produits		591 157	761 785
Produits d'exploitation		10 083 595	10 471 094
Coûts des niveaux N1 et N2		-2 702 687	-3 331 204
Location de réseaux		-2 078 990	-2 001 700
Entretien et exploitation du réseau		-1 830 521	-1 663 354
Achats liés aux travaux pour tiers		-4 119	–
Frais d'administration		-295 957	-291 917
Frais divers		-5 950	-4 605
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-118 600	-119 000
Charges d'exploitation		-7 036 824	-7 411 780
Résultat d'exploitation		3 046 771	3 059 314
Amortissements		-1 677 928	-1 768 452
Résultat avant intérêts et impôts		1 368 843	1 290 862
Produits financiers		9 709	7 830
Charges financières		-872 458	-871 572
Résultat avant impôts		506 094	427 120
Impôts sur le bénéfice		-100 000	-87 000
Résultat annuel		406 094	340 120

BILAN**Actif**

	Note	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles			
Immeubles et installations		42 894 962	42 266 532
Travaux en cours		2 111 634	1 266 000
– Fonds d’amortissements		-10 805 179	-9 127 251
		34 201 417	34 405 281
Actifs circulants			
Créances sur ventes et prestations			
envers les actionnaires et les proches		1 951 795	1 655 220
envers les tiers		947 506	987 542
Autres créances		1 074	1 401
Capital-actions non libéré	4	480 000	1 248 000
Actifs transitoires			
envers les actionnaires et les proches		44 330	–
envers les tiers		33 831	96 676
Disponibilités		2 627 982	5 444 440
		6 086 518	9 433 279
Total Actif		40 287 935	43 838 560

BILAN

Passif

	Note		31.12.2012 CHF		31.12.2011 CHF
Fonds propres					
Capital-actions	4	12 000 000		12 000 000	
Réserve générale		107 900		90 800	
Résultat reporté		1 934		1 474	
Résultat annuel		406 094	12 515 928	340 120	12 432 394
Fonds étrangers					
Fonds étrangers à long terme					
Engagements à long terme	5				
envers les actionnaires et les proches		–		–	
envers les tiers		24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Fonds étrangers à court terme					
Dettes sur achats et prestations					
envers les actionnaires et les proches		964 165		1 941 963	
envers les tiers		546 957		797 479	
Impôts		144 035		39 967	
Provision pour stabilité du timbre		235 000		235 000	
Passifs transitoires					
envers les actionnaires et les proches		675 563		768 000	
envers les tiers		1 206 287	3 772 007	3 623 757	7 406 166
Total Passif			40 287 935		43 838 560

TABLEAU DES FLUX DE FOND

	2012 CHF	2011 CHF
Résultat annuel	406 094	340 120
Amortissements	1 677 928	1 768 452
Cash-Flow	2 084 022	2 108 572
Variation des créances	-256 212	26 479
Variation des actifs transitoires	18 515	192 044
Variation des dettes	-1 228 320	240 427
Variation des passifs transitoires	-2 405 839	2 817 320
Variation du fonds de roulement	-3 871 856	3 276 270
Cash-Flow résultant de l'exploitation	-1 787 834	5 384 842
Investissements	-628 430	-590 876
Travaux en cours	-845 634	-1 118 125
Flux de fonds résultant des activités d'investissement	-1 474 064	-1 709 001
Paiement du dividende	-322 560	-322 560
Libération complémentaire du capital-actions	768 000	-
Flux de fonds résultant des activités de financement	445 440	-322 560
Variation des disponibilités	-2 816 458	3 353 281
Disponibilités au 01.01	5 444 440	2 091 159
Disponibilités au 31.12	2 627 982	5 444 440

ANNEXE

1. Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code suisse des Obligations (CO), «Annexe».

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, «unbundling». L'activité principale de B-Valgrid SA est le transport d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale: les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

Lignes aériennes	60 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transits	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

Les frais de premier établissement et le goodwill sont amortis sur une période de 5 ans.

2. Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles	au 31.12.2012	au 31.12.2011
	91 922 974 CHF	90 173 034 CHF

3. Différence de couverture

En raison de l'extension prévue de la communauté de coûts en 2013 et en accord avec l'ElCom, la différence de couverture 2012 n'est pas reportée sur les années 2014 et suivantes mais a été ristournée aux clients actuels.

Cette position contient également la différence de couverture de 2010, reportée sur 2012.

4. Actionnaires	Capital-actions (CHF)		Type	Capital libéré (CHF)	Solde à libérer (CHF)
FMV SA	6 120 000	51 %	A	6 120 000	–
FMV SA	600 000	5 %	B	120 000	480 000
SEIC SA	2 400 000	20 %	A	2 400 000	–
Sinergy SA	1 560 000	13 %	A	1 560 000	–
SOGESA	960 000	8 %	A	960 000	–
Commune de Fully	360 000	3 %	A	360 000	–
	12 000 000			11 520 000	480 000

5. Fonds étrangers à long terme

			Valeur au 31.12.2012 CHF	Valeur au 31.12.2011 CHF
Banques				
Crédit Suisse	2009-2014	3.38 %	3 000 000	3 000 000
UBS	2009-2016	3.41 %	4 000 000	4 000 000
Crédit Suisse	2009-2019	3.70 %	4 000 000	4 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2021	3.75 %	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2024	3.85 %	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2010-2022	3.17 %	3 000 000	3 000 000
			24 000 000	24 000 000

6. Evaluation des risques

B-Valgrid SA reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée par la Direction de la société durant l'exercice sous revue.

Il n'y a aucune autre obligation légale découlant de l'article 663b CO.



PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DU BÉNÉFICE

	2012 CHF
Résultat reporté	1 934
Résultat 2012	406 094
5% Attribution à la réserve générale	-20 400
3% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11 520 000.-	-345 600
Report sur la nouvelle année	42 028



DINI
CHAPPOT SA
FIDUCIAIRE



Rue du Rhône SA
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE B-VALGRID SA à Martigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de B-VALGRID SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 8 avril 2013

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA

Philippe Dini
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA

Julien Monod
Expert réviseur agréé

Dimitri Vernay
Expert réviseur agréé


B-Valgrid SA

Siège de la société : CH-1920 Martigny

Gestion administrative : Case postale 506, CH-1951 Sion

Tél. : +41 27 327 4500

Fax: +41 27 327 4501

A series of thin, white, parallel lines that originate from the bottom left corner and extend diagonally towards the top right corner, creating a sense of movement and modern design.